

États financiers de

EXPLORATION AMSECO LTÉE

pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	1
États de la perte nette et du résultat global	2
États des variations des capitaux propres	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 23



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires d'Exploration Amseco Itée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Exploration Amseco Itée (la « Société »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017;
- les états de la perte nette et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique qu'au 31 décembre 2018, la Société ne possède plus de propriété minière, et a un déficit accumulé de 14 987 688 \$ (14 841 921 \$ au 31 décembre 2017), un fonds de roulement déficitaire et une insuffisance des capitaux propres de 353 561 \$ (320 534 \$ au 31 décembre 2017). Par conséquent, la Société dépend de sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

Montréal, Canada

Le 30 avril 2019

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États de la situation financière

31 décembre 2018 et 2017

	Note	2018	2017
		\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Encaisse		7 062	2 278
Dépôt en fidéicomis		–	17 187
Taxes sur les produits et services à recevoir et autres débiteurs		30 274	25 776
Total des actifs		37 336	45 241
Passifs			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	10	196 919	229 559
Prêts d'actionnaires	4	186 978	119 211
Avances des administrateurs, sans intérêts		7 000	7 000
Total des passifs courants		390 897	355 770
Passifs non courants			
Prêts d'actionnaires	4	–	10 005
Total des passifs		390 897	365 775
Capitaux propres			
Capital-actions et bons de souscription	5	13 475 889	13 403 889
Surplus d'apport		1 158 238	1 117 498
Déficit		(14 987 688)	(14 841 921)
Total de l'insuffisance des capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la Société		(353 561)	(320 534)
Nature des opérations et continuité d'exploitation	1		
Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière	13		
Total des passifs et des capitaux propres		37 336	45 241

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,

/s/ Jean Desmarais, administrateur

/s/ Roger Bourgault, administrateur

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États de la perte nette et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	Note	2018	2017
		\$	\$
Dépenses			
Charges administratives		97 723	54 934
Rémunération à base d'actions	6	26 072	–
Charges financières	7	21 972	21 928
Perte opérationnelle		(145 767)	(76 862)
Perte nette et résultat global		(145 767)	(76 862)
Perte nette et diluée par action	8	(0,03)	(0,02)
Nombre moyen d'actions de base en circulation		4 960 292	4 913 169

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	Note	Capital- actions et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2016		13 403 889	1 107 461	(14 765 059)	(253 709)
Apport des actionnaires	4	–	10 037	–	10 037
Perte nette et résultat global		–	–	(76 862)	(76 862)
Solde au 31 décembre 2017		13 403 889	1 117 498	(14 841 921)	(320 534)
Émission d'actions	5	72 000	–	–	72 000
Octroi d'options	6	–	26 072	–	26 072
Apport des actionnaires	4	–	14 668	–	14 668
Perte nette et résultat global		–	–	(145 767)	(145 767)
Solde au 31 décembre 2018		13 475 889	1 158 238	(14 987 688)	(353 561)

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	Note	2018	2017
		\$	\$
Provenance (affectation) de la trésorerie			
Exploitation			
Perte nette		(145 767)	(76 862)
Ajustements pour :			
Charge de désactualisation		12 314	19 170
Rémunération à base d'actions	6	26 072	–
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :			
Dépôt en fidéicommiss		17 187	(17 187)
Taxes sur les produits et services à recevoir		(4 498)	(2 653)
Créditeurs et charges à payer		(32 640)	19 287
Intérêts courus capitalisés dans les prêts d'actionnaires		3 116	2 396
		(124 216)	(55 849)
Financement			
Produit de l'émission d'actions	5	72 000	–
Produit de l'émission de prêts d'actionnaires	4	57 000	39 000
Avance des administrateurs		–	7 000
		129 000	46 000
Variation nette de l'encaisse		4 784	(9 849)
Encaisse au début de l'exercice		2 278	12 127
Encaisse à la fin de l'exercice		7 062	2 278

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

1. Nature des opérations et continuité d'exploitation

Exploration Amseco ltée (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 2159, rue Mackay, bureau 200, Montréal, Québec, H3G 2J2. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole AEL.

La Société ne possède plus de propriété minière à ce jour. Au 31 décembre 2018, la Société a un déficit accumulé de 14 987 688 \$ (14 841 921 \$ au 31 décembre 2017), un fonds de roulement déficitaire et une insuffisance des capitaux propres de 353 561 \$ (320 534 \$ au 31 décembre 2017).

La continuité d'exploitation de la Société dépend de la découverte de nouveaux projets et de sa capacité à obtenir le financement nécessaire pour s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Si la Société ne parvient pas à identifier de nouveaux projets, son exploitation pourrait donc être compromise.

Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Ces états financiers ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs si l'hypothèse de la continuité s'avère non fondée.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le 30 avril 2019, le conseil d'administration a approuvé ces états financiers.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société serait en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

2. Base d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers et des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies à la note 1 - Nature des opérations et continuité d'exploitation, et à la note 4 - Prêts d'actionnaires.

3. Principales méthodes comptables

a) Provision, passifs et actifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

b) Capital social et bons de souscription

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des directeurs, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiement fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue directement les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

d) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures. L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant des actifs d'impôts différés reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Résultat de base et dilué par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions.

f) Nouvelles normes comptables adoptées

i) Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Nouvelles normes comptables adoptées (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

i) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers, y compris à leur dépréciation. L'IFRS 9 (2014) comprend également de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture qui ont pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques

Classement et évaluation

L'IFRS 9 présente une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui tient compte du modèle économique régissant la gestion des actifs et les caractéristiques des flux de trésorerie connexes. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction de trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la JVRN. Conformément à l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats où le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme ne sont pas séparés, mais l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué aux fins du classement.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement de l'IFRS 9 n'a pas donné lieu à des changements importants de l'évaluation ou de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôt en fidéicomis	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Prêts d'actionnaires	Autres passifs financiers	Coût amorti
Avances des administrateurs sans intérêts	Autres passifs financiers	Coût amorti

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Nouvelles normes comptables adoptées (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

i) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Dépréciation

Aux termes de l'IFRS 9, le modèle basé sur les pertes subies que préconise l'IAS 39 est remplacé par un modèle prospectif basé sur les pertes de crédit attendues. L'application du modèle basé sur les pertes de crédit attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Chaque date de clôture, ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux qui sont évalués à la JVAÉRG, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des actifs contractuels.

ii) Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, ensuite, leur évaluation est tributaire de leur classement, comme il en est question ci-après. Si un actif ou passif financier n'est pas évalué ensuite à la JVRN, l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iii) Classement et évaluation ultérieure

La Société classe ses actifs financiers et passifs financiers selon les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement à la JVRN; et
- évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique selon lequel ils sont gérés et des modalités contractuelles visant les flux de trésorerie, ainsi qu'en fonction de leur désignation par la Société. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie des passifs qui seront évalués au coût amorti, à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie de ceux qui seront évalués ultérieurement à la JVRN.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Nouvelles normes comptables adoptées (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

iii) Classement et évaluation ultérieure (suite)

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers ne sont pas reclassés, à moins que la Société ne décèle un changement du modèle économique qu'il suit pour la gestion des actifs financiers et qu'il ne réévalue le classement de ses instruments financiers.

Le modèle économique de la Société vise à percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts; par conséquent, les actifs financiers sont généralement évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et du dépôt en fidéicommiss.

Encaisse

L'encaisse se compose des soldes de trésorerie.

Dépôt en fidéicommiss

Le dépôt en fidéicommiss comprend principalement des montants qui sont détenus dans des comptes de réserve et qui devraient être affectés au cours des prochains exercices au financement de certaines dépenses.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Les passifs financiers sont généralement évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à moins qu'ils ne soient détenus à des fins de transaction, qu'ils soient des instruments dérivés ou qu'ils aient été désignés comme faisant partie de ceux qui seront évalués ultérieurement à la JVRN.

Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des créditeurs et charges à payer, des prêts d'actionnaires et des avances des administrateurs sans intérêt.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles expirent.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Nouvelles normes comptables adoptées (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

iii) Classement et évaluation ultérieure (suite)

Dépôt en fidéicommiss (suite)

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont pris en compte dans leur intégralité lorsqu'il s'agit de déterminer si leurs flux de trésorerie sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les dérivés incorporés dans des passifs financiers sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, qu'un instrument distinct assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

iv) Dépréciation

La Société se sert du modèle des pertes de crédit attendues pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans l'état de la situation financière si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Dans le cas des créances clients, la Société applique la méthode simplifiée, tel que le permet l'IFRS 9, aux termes de laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des créances. La valeur comptable de ces actifs est présentée dans l'état de la situation financière, déduction faite de toute correction de valeur pour pertes.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais d'administration de la Société à l'état de la perte et du résultat global, et la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur pour dépréciation. Si le montant de la perte de valeur diminuait au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution pouvait être objectivement liée aux conditions et aux changements de facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment ferait l'objet d'une reprise inscrite dans l'état de la perte et du résultat global. La reprise de la perte de valeur est limitée au montant de la diminution de la perte de valeur ou jusqu'à concurrence de la valeur comptable, après la reprise, de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation n'excédant pas le coût après amortissement qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur

i) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société adoptera l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et elle ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers.

4. Prêts d'actionnaires

	2018	2017
Solde au début	129 216 \$	78 687 \$
Prêts d'actionnaires reçus au cours de l'exercice	57 000	39 000
Apport des actionnaires comptabilisé au surplus d'apport	(14 668)	(10 037)
Charge de désactualisation	12 314	19 170
Intérêts courus sur la dette	3 116	2 396
	186 978	129 216
Tranche courante des prêts d'actionnaires	186 978	119 211
	- \$	10 005 \$

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Prêts d'actionnaires (suite)

La valeur nominale totale des prêts au 31 décembre 2018 est de 188 796 \$ (131 796 \$ au 31 décembre 2017). Les intérêts courus cumulatifs sont de 6 571 \$ au 31 décembre 2018 (3 455 \$ au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a obtenu des prêts d'actionnaires totalisant 57 000 \$. Ces prêts portent intérêt au taux annuel de 2 % et viennent à échéance 18 mois suivant la date des prêts. La Société a l'option de rembourser ces prêts en argent ou en un nombre variable d'actions ordinaires de la Société au moment où les conditions d'inscription à la Bourse de croissance de Toronto seront remplies. La Société a calculé la juste valeur de ces prêts en utilisant un taux d'intérêt de 20 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a obtenu des prêts d'actionnaires totalisant 39 000 \$, dont 8 000 \$ provenaient d'administrateurs de la Société. Ces prêts portent intérêt au taux annuel de 2 % et viennent à échéance 18 mois suivant la date des prêts. La Société a l'option de rembourser ces prêts en argent ou en un nombre variable d'actions ordinaires de la Société au moment où les conditions d'inscription à la Bourse de croissance de Toronto seront remplies. La Société a calculé la juste valeur de ces prêts en utilisant un taux d'intérêt de 20 %.

5. Capital-actions et bons de souscription

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées ou des actions à émettre.

Autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Le 31 août 2018, la Société a consolidé ses actions ordinaires en circulation dans un ratio de vingt pour un (20:1). Toutes les références dans ces états financiers aux actions ordinaires, et aux options sur actions en circulation ont été retraitées rétrospectivement pour refléter la consolidation d'actions.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

5. Capital-actions et bons de souscription (suite)

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2016 et 2017	4 913 169	13 403 889 \$
Émission d'actions	1 000 000	60 000
Actions en circulation au 31 décembre 2018	5 913 169	13 463 889
Actions à émettre	200 000	12 000
Solde aux 31 décembre 2018	6 113 169	13 475 889 \$

Entre le 10 décembre 2018 et le 20 décembre 2018, la Société a réalisé un placement privé pour un produit de 60 000 \$ aux termes duquel elle a émis 1 000 000 d'actions au prix de 0,06 \$. De plus, la Société a reçu une souscription d'un montant de 12 000 \$ pour laquelle elle devra émettre 200 000 actions au prix de 0,06 \$.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a plus de bons de souscription en circulation.

6. Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime correspond à 10 % des actions en circulation.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution. De plus, la date d'échéance ne peut pas excéder dix ans. Les options octroyées aux employés et consultants qui ne fournissent pas de services en relation avec les investisseurs deviennent dès leur octroi la pleine propriété de leurs propriétaires. Pour un consultant qui fournit des services en relation avec les investisseurs, les options octroyées seront acquises graduellement sur une période de 12 mois suivant la date de l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

6. Paiements fondés sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice	198 500	1,46 \$	198 500	1,46 \$
Octroi	290 000	0,10	–	–
En circulation à la fin de l'exercice	488 500	0,65 \$	198 500	1,46 \$
Exerçables	488 500	0,65 \$	198 500	1,46 \$

	2018	2017
Prix de l'action au moment de l'octroi	0,09 \$	– \$
Durée de vie prévue des options	10 ans	–
Volatilité prévue	206 %	–
Taux d'intérêt sans risque	2 %	–
Taux de dividende annuel attendu	–	–

Pour l'exercice close le 31 décembre 2018, l'application du modèle de la juste valeur résulte en une charge de 26 072 \$ (nil en 2017).

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

6. Paiements fondés sur des actions (suite)

	2018				2017		
Date d'expiration	Options en circulation			Prix d'exercice	Options en circulation		
	Nombre d'options	Nombre d'options exercçables	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)		Nombre d'options	Nombre d'options exercçables	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
Janvier 2021	3 750	3 750	2,08	4,50 \$	3 750	3 750	3,08
Mai 2021	12 250	12 250	2,42	2,20	12 250	12 250	3,42
Juillet 2021	65 000	65 000	2,58	2,00	65 000	65 000	3,58
Décembre 2023	117 500	117 500	4,92	1,00	117 500	117 500	5,92
Octobre 2028	290 000	290 000	9,83	0,10	-	-	-
	488 500	488 500			198 500	198 500	

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

7. Charges financières

	2018	2017
Charge de désactualisation	12 314 \$	19 170 \$
Intérêts courus sur les prêts d'actionnaires	3 116	2 396
Autres charges financières et pénalités	6 542	362
	21 972 \$	21 928 \$

8. Résultat par action

Les options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation parce que la Société est à perte et que, conséquemment, leur effet aurait été antidilutif.

9. Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	2018	2017
Perte avant impôts	(145 767)\$	(76 862)\$
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 26,7 % en 2018 (26,8 % en 2017)	(31 959)\$	(20 599)\$
Variation des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Dépenses non-déductibles	10 249	5 138
Effet fiscal des pertes d'exploitation et différences temporelles non constatées	28 671	15 461
	- \$	- \$

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Impôt sur le résultat (suite)

Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé pour ces éléments, car il est improbable que des bénéfices imposables soient réalisés à l'encontre desquels ces éléments pourront être utilisés.

	2018	2017
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	898 667 \$	869 996 \$
Immobilisations	5 398	5 398
Actifs de prospection et d'évaluation	763 287	763 287
Pertes en capital reportées prospectivement	73	73
Frais de financement	1 150	1 150
	1 668 575 \$	1 639 904 \$

Au 31 décembre 2018, la Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces pertes n'ont pas été comptabilisées et expirent aux dates suivantes :

	Fédéral	Québec
2026	145 634 \$	120 448 \$
2027	269 262	265 711
2028	337 432	333 226
2029	301 037	299 729
2030	466 270	464 565
2031	467 951	462 706
2032	385 298	379 109
2033	346 411	346 411
2034	309 328	309 328
2035	133 880	133 880
2036	54 273	54 273
2037	57 692	57 692
2038	107 381	107 381
	3 381 849 \$	3 334 459 \$

10. Transactions entre parties apparentées

Les parties apparentées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-après.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

10. Transactions entre parties apparentées (suite)

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

Transactions avec les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants ou avec les dirigeants :

	2018	2017
Charges administrative		
Frais de consultant	6 500 \$	6 000 \$
Charges financière		
Charge d'intérêt	536	462
Rémunération à bast d'actions	26 072	-

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les créiteurs et charges à payer incluent des sommes à payer à des parties apparentées respectivement de 188 781 \$ et 205 423 \$.

11. Politiques et procédés de gestion du capital

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'acquisition et la mise en valeur éventuelle de ces projets.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour les exercices financiers en cours est présenté à la note 5 et aux états des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent l'encaisse, les dépôts en fidéicommiss, les créditeurs et charges à payer et les avances des administrateurs s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme.

Exposition et gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

i) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'encaisse et les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. Les prêts d'actionnaires portent intérêt à un taux fixe. Par conséquent, ils ne présentent aucun risque lié aux flux de trésoreries futures. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux de change compte tenu que toutes ses transactions jusqu'à présent ont été conclues en dollars canadiens.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

Tel qu'il est indiqué à la note 11, la Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Exposition et gestion des risques (suite)

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie et du dépôt en fidéicomis. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers.

Le risque de crédit sur la trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

13. Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Entre le 17 janvier 2019 et le 12 mars 2019, la Société a réalisé un placement privé pour un produit de 78 000 \$ aux termes duquel elle a émis 1 300 000 actions au prix de 0,06 \$.

Le 17 janvier 2019, la Société a émis 3 205 715 actions pour une valeur de 192 343 \$ dans le but de régler certains montants dûs relativement aux prêts d'actionnaires et de certains créditeurs.